



Communiqué de presse
Paris, le 2 novembre 2021

#SantéTravail - #SantéMentale - #ConditionsDeTravail - #QVT
La FIRPS s’alarme de la dégradation de la santé mentale des salariés en France et appelle les entreprises à davantage de vigilance.

Alors que la reprise est attendue par tous, comment espérer accompagner ce regain d’activité « post pandémie », avec des salariés déprimés, désabusés, voire désengagés ? Confirmant nos constats de terrain, les dernières statistiques publiées par Santé Publique France* montrent une forte dégradation des indicateurs de santé mentale des Français :

- 15 % montrent des signes d’un état dépressif, en croissance de 5 points par rapport au niveau hors épidémie,
- 23 % montrent des signes d’un état anxieux, en croissance de 10 points par rapport au niveau hors épidémie,
- 63 % déclarent des problèmes de sommeil au cours des 8 derniers jours, en croissance de 14 points par rapport au niveau hors épidémie,
- 10 % ont eu des pensées suicidaires au cours de l’année.

Face à ces données inquiétantes, dans un contexte de changement des organisations du travail avec l’irruption massive et soudaine du télétravail, la Fédération des Intervenants des Risques Psychosociaux (FIRPS) est totalement mobilisée et rappelle le rôle et la responsabilité des entreprises en matière de santé au travail.

La santé des salariés n’est pas qu’un sujet adressé aux Directions des Ressources Humaines ; elle doit être plus que jamais un sujet prioritaire des Comex/Codir, qui doivent interroger leurs organisations pour qu’elles deviennent plus attentives aux conséquences sur les conditions de travail en lien avec les évolutions en cours. C’est en effet aux entreprises de jouer pleinement leur rôle de garant de la santé mentale des salariés.

Dans ce contexte, la FIRPS recommande les actions suivantes :

- La mise en place **d’une politique de Santé et de Qualité de Vie au Travail** à la hauteur du défi qu’imposent les conséquences de la crise Covid et des transformations des organisations ;
- La mise en place d’études d’impact et l’accompagnement au changement pour les entreprises confrontées à des transformations accélérées avec parfois une évolution brutale de leur modèle économique ;

- La formation des **managers comme acteur de la prévention**, face aux nouvelles formes de management (à distance, hybride, etc.) et aux risques et difficultés de leurs équipes
- La formation du personnel de santé et des managers à la **détection et à l'orientation** des personnes concernées par des pratiques addictives ;
- La mise à disposition de **lignes d'écoute, de conseil et d'accompagnement psychologiques**, qui permettent un accès immédiat 24h/24, 7J/7 à des psychologues qualifiés et des orientations auprès des professionnels identifiés ;

La prévention des RPS est indispensable à l'efficacité des entreprises. La Firps rappelle que des salariés désengagés se traduit bien souvent par une interrogation sur le sens du travail et que cette interrogation croît de façon inédite, les liens à l'entreprise ne se sont jamais autant distendus. L'essor des nouvelles organisations, le télétravail, le flex-office, sont porteurs de nouveaux risques. S'ils ne sont pas identifiés et prévenus aujourd'hui par le management et les directions, ces risques vont conduire à des tensions accrues dans les équipes et à des difficultés importantes en termes de gestion des ressources humaines.

*source : Santé Publique France- le 17 septembre 2021.

À propos de la FIRPS

La FIRPS (Fédération des Intervenants en Risques Psychosociaux), créée en 2011 et présidée par François Cochet, (groupe SECAFI), compte une vingtaine d'acteurs significatifs et reconnus, regroupant plus de 600 consultants spécialistes de la prévention des RPS et du management de la QVT, réunis autour du partage de valeurs fortes pour l'exercice de leur métier. Elle s'est dotée dès sa création d'un code de déontologie qui régit un mode d'exercice de ses membres dans le respect d'une éthique commune. Elle a depuis 2016, publié une série de travaux visant à promouvoir des bonnes pratiques au sein d'une profession encore jeune. Ces travaux destinés en priorité aux professionnels en entreprise ou en cabinet, abordent des questions présentes à l'agenda des DRH : la question du suicide au travail, la prévention des RPS lors des restructurations, la déontologie dans la pratique de l'assistance psychologique à distance. Elle prend également part au débat public par la publication de manifestes : Six propositions pour faire de la santé au travail un enjeu national, propositions pour la mission Santé au travail ». [Tous sont accessibles en téléchargement gratuit sur le site de la FIRPS](#) - www.firps.org - [@firps_org](https://twitter.com/firps_org)

Cabinets membres de la FIRPS au 1^{er} novembre 2021

ABSILIA, ACTEMS CONSEIL, AXIS MUNDI, BELLEDONNE RH, BE POSITIVE, ÉKILIBRE CONSEIL, ÉLÉAS/SEST, GAE CONSEIL, IAPR, ICAS FRANCE, INC/ IME, ISAST, GROUPE JLO, MOODWORK, QUALISOCIAL, REHALTO/ WORPLACE-OPTIONS, SANTÉ PARTNERS, SECAFI, STIMULUS/ PSYA, USIDE.

Contacts médias

Agence Ozinfos : Marie-Céline Terré / Robinson Lebrun

Tél : 06 09 47 47 45 / 06 75 08 15 53 - firps@ozinfos.com